

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BIDAUD

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Excusés | Absents | Non pourvu |
|---------------------|----------|----------|---------|---------|------------|
| 34 | 23 | 6 | 5 | 0 | 1 |

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, GORGE Christine, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GAGNAIRE Gilles, , LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à MARQUES Evelyne - BESNIER Michelle à LENOBLE Monique - BOUR Coline à SIMON Philippe – LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – SUDRON Frédéric à CHABANAT Christine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COLIN Juliana, COUPET Georges, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEVET Elise, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

FINANCES

Délibération n° C40-2025 : Autorisation de signature de devis et de réalisation de travaux avant le vote du budget primitif

M. le Président indique la nécessité d'intervenir rapidement sur une parcelle appartenant à la Communauté de communes pour des travaux d'accès à celle-ci.

Ces travaux consistent :

- Au branchement au réseau des eaux usées de la parcelle pour un montant de 8.000 € HT soit 9.600 € TTC;
- À la création d'une voie d'accès à cette même parcelle pour un montant de 25.500 € HT soit 30.600 € TTC.

M. le Président souhaite que ces travaux puissent se faire dans les meilleurs délais et demande l'autorisation de leur réalisation avant le vote du budget primitif comme l'autorise l'article L. 1612-1 du CGCT.

Il s'agit :

- D'autoriser M. le Président à signer les devis de l'entreprise Massy TP pour les montants respectifs de 9.600 TTC et 30.600 € TTC ;
- D'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 sous l'imputation au chapitre 21, article 2188 autres immobilisations corporelles pour 41.000 € ;
- De dire que les limites précitées n'excèdent pas le quart des crédits inscrits au budget primitif 2024 ;
- De dire que les dépenses engagées dans le cadre de la présente autorisation seront inscrites au budget 2025.

Les élus communautaires décident, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour :

- D'autoriser M. le Président à signer les devis de l'entreprise Massy TP pour les montants respectifs de 9.600 TTC et 30.600 € TTC ;
- D'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 sous l'imputation au chapitre 21, article 2188 autres immobilisations corporelles pour 41.000 € ;
- De dire que les limites précitées n'excèdent pas le quart des crédits inscrits au budget primitif 2024 ;
- De dire que les dépenses engagées dans le cadre de la présente autorisation seront inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28 mars 2025
Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

08 AVR. 2025

08 AVR. 2025

